MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un poste source de 63 000 / 20 000 volts sur la commune de Lachapelle sous Rougemont et son raccordement 63 000 volts au réseau public de transport d'électricité, sur la ligne existante de Lutterbach-Masevaux.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ENEDIS

Raison sociale

N° SIRET: 4 4 4 6 0 8 4 4 2 0 3 0 4 6

Type de société (SA, SCI...): SA à Directoire

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: M. MASSOT

Prénom(s): Fabrice

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Le poste de transformation projeté aura une tension maximale de transformation de 63 000 volts et sera raccordé sur une ligne électrique aérienne de 63 kV. Il est donc soumis à cette rubrique.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste électrique dit « poste-source » 63 000 / 20 000 volts sur la commune de Lachapelle sous Rougemont ainsi que son raccordement sur la ligne aérienne 63 000 volts LUTTERBACH-MASEVAUX située à proximité afin d'alimenter les futurs besoins de la ZAC de l'Aéroparc, implantée sur la commune de Fontaine (90). Celle-ci ne cesse de croître et génère notamment de nouveaux besoins de puissance électrique que le réseau de distribution n'est actuellement pas en capacité de fournir.
Travaux réalisés :
Poste en technique dite "ouverte" avec deux transformateurs 63 000/20 000 volts, un bâtiment de commande, des équipements électriques, un jeu de barres 63 000 volts, des pistes lourdes et légères perméables ainsi qu'une noue paysagère pour la gestion des eaux pluviales.
L'ensemble sera contenu dans une enceinte grillagée de 1 ha pourra accueillir un troisième transformateur si besoin.
La surface imperméabilisée totale sera d'environ 500 m². Le reste du site sera entièrement enherbé et les pistes lourdes et légères seront réalisées en technique perméable. Un aménagement paysager est prévu au nord du site. Il sera conduit en partenariat avec la commune. Cf. Plan Annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

La ZAC Aéroparc est l'une des plus grandes zones d'activités du Territoire de Belfort avec 240 hectares de terrain. Elle est située sur un ancien aérodrome militaire de la commune de Fontaine (90). Proche de l'autoroute A36 et à 30 mn de l'aéroport Bâle-Mulhouse, elle se compose actuellement d'une dizaine d'entreprises du secteur de l'industrie et des transports qui se sont implantées sur la ZAC de l'Aéroparc dans les années 2000. La viabilisation d'une quinzaine de lots supplémentaires sur 193 ha de surface supplémentaire dans la ZAC va générer de nouveaux besoins de puissances électriques que le réseau de distribution actuel n'est pas en capacité de fournir. Plusieurs solutions ont été étudiées pour répondre à cette demande. (cf. Annexe 8, Justification Technico Economique).

La solution retenue est la suivante :
- créer un poste source équipé d'un transformateur sur la commune de Lachapelle sous Rougemont et raccordé en coupure d'artère sur la ligne 63 kV LUTTERBACH-MASEVAUX ;
- créer 6 départs de 10,35 km chacun par réseau HTA souterrain à partir de la ZAC de l'Aéroparc sur la commune de Fontaine, soit un mètre linéaire total 62,1 km. Cette solution a été préférée car elle présente le meilleur bilan technico-économique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux au niveau du poste :
1. Terrassements légers (compte tenu de la surface très plane de la parcelle d'accueil) pour la création des différentes plateformes
sur lesquelles seront déposés les bâtiments (vestiaires, Rames HTA, transformateurs, armoires électriques, TCFM, condensateurs).
2. Terrassement des pistes lourdes et pistes légères (composées d'un géotextile recouvert de matériaux inertes non imperméabilisant).
3. Création de tranchées pour la mise en place des différents réseaux secs et humides (eaux pluviales) et aménagement d'une noue paysagère de 47 m3 (pour la gestion des eaux pluviales). Celle-ci aura pour exutoire le fossé présent au nord de la parcelle. L'étude hydraulique complète est présente en annexe 9.
4. Mise en place des clôtures sur le pourtour de la parcelle (100 m x 100 m).
5. Aménagement paysager par un paysagiste en concertation avec la Commune, assurant l'ensemencement, l'arrosage..., avec obligation de résultats (sur 5 ans)

Travaux de raccordement sur la ligne 63 kV :
Insertion d'un pylône de 25 m de hauteur sur la ligne existante, située à environ 130 m à l'ouest du poste source, pour une entrée en coupure.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, le poste source permettra d'alimenter la ZAC de l'Aéroparc située sur la commune de Fontaine.

L'exploitation du poste est très autonome.
Les interventions humaines seront assez peu fréquentes.

L'entretien des espaces verts se fera mécaniquement par les services ENEDIS. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une consultation des maires des communes et des gestionnaires publics concernés, pour la création du poste source dans les conditions prévues à l'article R.323-25 du Code de l'énergie suite au décret n° 2018-1160 du 17 décembre 2018.
Il y aura un permis de construire pour ce poste.
Le pylône RTE sera soumis à une Approbation de Projet d'Ouvrage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la zone de projet Surface imperméabilisée (bâtiments) Piste lourde perméables- Pistes légères perméables Piste d'accès (existante) Surface enherbée	9300 m² 500 m² 360 m² - 610 m² 565 m² 7265 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue du Général de Gaulle.

Lieu-dit :

Localité : Lachapelle sous Rougemont.

Code postal : 9 0 3 6 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 7 0 ° 3 2 ' 2 5 " 7 Lat. : 4 7 ° 7 1 ' 8 7 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle OA379, située en zone N (zone naturelle) du PLU de la commune de Lachapelle sous Rougemont.
L'article Ub1 de la zone Ubx n'interdit pas la construction d'un poste source.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 n° 430020211 "Vallée de la Bourbeuse et ses affluents, la Madeleine et la Saint Nicolas". Elle se situe à 1,5 km à l'ouest du projet. Cf. Annexe 7.
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune de Lachapelle sous Rougemont est située à 400 m d'altitude environ.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le plus proche est l'APPB - FR3801080 "Ruisseaux de Saint Nicolas, de la Sainte Catherine et du Reflet". Il est situé à 7 km au nord-ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La commune de Lachapelle sous Rougemont est concernée par un PPBE approuvé en juin 2019. La route concernée par ce PPBE au niveau de cette commune est la RD83 passant à 600 m au sud du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument réglementé le plus proche est l'église Sainte-Marguerite de Soppe-le-Haut dans le Haut-Rhin (68) à environ 2 km du projet. Le château de Rougemont, à plus de 4 km, surplombe le Sundgau et donc le projet. Cf. Annexe 7.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Dix sondages pédologiques ont été réalisés sur le site du projet au titre de la délimitation des zones humides (arrêté du 24 juin 2008). Six présentent un sol caractéristique des zones humides. Le détail complet de l'étude d'ECR est présenté en annexe 8. La délimitation de la ZH, complétée par des relevés terrains visuels (axes hydrauliques et photographies aériennes) est présentée en annexe 9.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	La commune de Lachapelle sous Rougemont est concernée par le PPRi du bassin de la Bourbeuse. Il est cours de révision. Elle n'est pas concernées pa un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Le PPRI est prescrit mais pas approuvé. Le site d'implantation du poste source est en dehors d'une zone inondable. Cf. Annexe 7.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Aucun périmètre BASIAS ou BASOL n'est connu sur le site d'implantation du futur poste source.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	Aucune captage d'eau potable ni périmètre de protection ne concerne le site d'implantation du futur poste source. Cf. Annexe 7.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le futur poste est situé à environ 1,5 km des Étangs et Vallées du Territoire de Belfort (FR4301350 et FR4312019). Cf. Annexe 7.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	Masse d'eau souterraine au droit du projet : FRCG002 - Sundgau versant Rhin et Jura Alsacien (sédimentaire, affleurante). Pas de drainage lié au projet. Ré-infiltration, au sein d'une noue paysagère, des eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées. Pas d'impact quantitatif. Mesures prises en phase travaux pour empêcher toute pollution de la masse d'eau souterraine. Cf. mesures complètes dans l'Annexe 13.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Compte tenu de la topographie très plane du site, il n'y aura que très peu de terrassements et très peu de matériaux excédentaires. Il ne sera pas nécessaire d'évacuer de matériaux en dehors de la parcelle. Les quelques matériaux excédentaires seront réutilisés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Des matériaux inertes issus de carrières locales seront nécessaires pour la réalisation des plateformes d'accueil des bâtiments techniques et des pistes lourdes et légères.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet sera alimenté en eau potable. Il générera des rejets d'eaux usées.(Fosse étanche pour la récupération des eaux usées)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Projet sur une parcelle cultivée (blé) avec peu d'enjeu pour la faune hormis mammifères et oiseaux communs des milieux semi-ouvert à ouvert qui s'y nourrissent. Pas d'éléments constituant la TVB sur le site. Enjeu écologique faible. Imperméabilisation (1500 m²) et réensemencement en prairie + aménagement paysager du reste de la parcelle, conservant milieu ouvert à semi-ouvert (plantation d'arbres) favorables aux espèces présentes. Mesures prises en phase chantier pour limiter les incidences. Cf. Annexe 13
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Projet situé à 1,5 km de la zone Natura 2000 la plus proche (Étangs et Vallées du Territoire de Belfort). Toutefois, les habitats écologiques et les espèces qui caractérisent cette zone de protection différents de ceux qui seront impactés par le projet. Aucune incidence indirecte n'est donc à prévoir. Une évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000 est annexée à ce document (Annexe 14).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	La zone du projet (9300 m²) est actuellement occupée par une parcelle agricole cultivée avec bail précaire qui sera dénoncé en septembre 2023. Suite à l'implantation du projet, la parcelle n'aura plus de vocation agricole. Les surfaces non occupées par les bâtiments et la piste lourde (soit 7820 m²) seront ensemencées. Un aménagement paysager, réalisé en commun avec la commune sera réalisé, au nord, sur la partie entre le projet et la route. Le projet n'est toutefois pas soumis à étude préalable agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé au sein d'un PPRT. Il n'augmentera pas l'exposition de la population car le poste fonctionnera de manière autonome. Il n'y aura pas d'opérateur présent de manière permanente pendant l'exploitation du poste.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site d'implantation du projet ne présente pas de cavités souterraines. Il est simplement situé dans une zone d'aléa moyen pour les risques de retrait et gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet ne génère pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les phases de construction vont générer un trafic de véhicules, notamment de PL pour l'acheminement du matériel et des matériaux. Les nuisances du trafic généré par le projet seront temporaires et seront sans effet sur la population (habitations éloignées - 560 m pour la plus proche). La phase d'exploitation du projet ne générera pas de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les travaux peuvent générer des nuisances sonores (fonctionnement des engins et augmentation temporaire du trafic). En phase d'exploitation, un poste électrique peut être source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	L'étude acoustique réalisée conclut à : "La contribution sonore du futur poste respectera les exigences réglementaires, quelle que soit la variante retenue".
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les étapes de construction et d'exploitation ne sont pas susceptibles de générer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les travaux seront réalisés de jour et l'exploitation du site ne nécessite pas d'éclairage. Le projet ne sera pas éclairé en phase exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les rejets dans l'air liés au projet sont liés aux travaux (poussières, échappements des engins...). Ils resteront toutefois limités. Les travaux ne seront pas réalisés en périodes de grand vent. Il n'y aura pas rejet dans l'air en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Suite à l'imperméabilisation des sols par les bâtiments et les fosses transformateurs, le projet générera des eaux de ruissellement. Ces dernières seront gérer via un ouvrage de rétention de type noue
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Rejet à débit régulé dans un fossé situé en aval hydraulique. Le détail est donné dans l'étude hydraulique d'ECR en annexe 9.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet ne générera aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet génère une diversité de déchets, liés à la construction du nouveau poste (déchets de chantier). L'ensemble de ces déchets seront triés et évacués dans des filières adaptées afin de maximiser leur recyclage et leur valorisation. Le projet ne génère pas de déchets en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet impactera environ 9,3 ha de terres agricoles. Le projet n'est toutefois pas soumis à étude agricole préalable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement, les avis et consultations de moins de 3 ans rendus par l'Autorité environnementale concernant les projets situés dans le territoire de Belfort et en Alsace ont été consultés sur le site des DREAL Territoire de Belfort et d'Alsace, ainsi que les autorisations Loi sur l'Eau sur les sites départementaux des services de l'Etat.

Dans un rayon de 5 km de distance au projet, aucun projet n'a été recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le dossier d'information comprenant la notice environnementale et annexé au présent document (Annexe 13) détaille les mesures mises en œuvre, en phase travaux et en phase exploitation, pour éviter et réduire les effets du projet sur l'environnement :
- Mesures d'adaptation temporelles spécifiques pour réaliser les plus gros travaux lors des périodes les moins préjudiciables pour les espèces),
- Mesures pour éviter la pollution des sols et des nappes souterraines,
- Mesures pour limiter l'impact sur les zones humides et compenser les surfaces altérées,
- Mesures de gestion des eaux pluviales,
- Mesures d'insertion paysagère,
- Mesures contractuelles avec les entreprises de travaux, permettant de réduire les nuisances en phase chantier (bruit, émissions de poussières et de CO2).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet sont principalement liées au prélèvement de 9,3 ha de terres agricoles et à l'imperméabilisation de 500 m² environ, et à l'altération de 390 m² de zones humides.
Ces trois thématiques donnent lieu à une démarche "Éviter Réduire Compenser", traitée dans le cas d'études spécifiques et font l'objet de différentes mesures afin d'atteindre un niveau d'incidences résiduelles "faibles" . Ces démarches sont réalisées par des spécialistes et permettent de proposer des mesures d'intégration acceptable par l'ensemble des parties prenantes. Les impacts et mesures mises en œuvre sont détaillées dans le dossier d'informations intégrant une notice environnementale et les annexes qui accompagnent cette demande au cas par cas (étude hydraulique, étude acoustique).
La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour approfondir davantage ces sujets.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 : Justification Technico Economique	☑
2	Annexe 9 : Étude hydraulique réalisée par ECR Environnement (gestion des eaux pluviales)	☑
3	Annexe 10 : Dossier de présentation	☑
4	Annexe 11 : Étude hydrologique, hydrogéologique et délimitation ZH d'ECR Environnement Annexe 12 : Délimitation de la ZH au droit du projet	☑
5	Annexe 13 : Dossier d'information incluant la notice environnementale Annexe 14 : Évaluation simplifiée NATURA 2000.	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MASSOT

Prénom Fabrice

Qualité du signataire Maitrise d'Ouvrage Poste Source

À HEILLECOURT

Fait le 2 6 / 0 9 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)